



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-28

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 11 avril 2023 à 19 heures,

**Date de convocation :** 03 avril 2024  
**Date d'affichage :** 03 avril 2024

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Bernard MOUSSAY, Jean-Pierre FLOUR, Michèle CAFFIER, Tatiana LECUYER, Patrick GOMEL, Sylviane CORNET, Michel QUANDALLE, Julien DIEU, Philippe LELIEVRE, Marie-Françoise LECAILLE

Excusé(e)s avec pouvoirs : 16/19

- Valérie DELATTRE donne pouvoir à Fabienne PRIMA
- Emilie LISSE donne pouvoir à Bernard MOUSSAY
- Betty BONNAFOUS donne pouvoir à Michèle CAFFIER

Absent : 3/19

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Alain FIX est nommé secrétaire de séance.

**FORFAIT Communal pour les élèves capellois à l'école privée Saint Joseph**

Chaque année, le conseil municipal doit fixer le montant de la participation à l'école privée Saint-Joseph de la commune de La Capelle-Lès-Boulogne.

Calculé sur les mêmes bases que les années précédentes, le forfait communal attribué à l'école Saint Joseph est fixé à 420,00€ par élève.

Après délibération, et à l'unanimité (19 voix pour), le conseil municipal adopte la proposition et accepte d'inscrire ce montant au budget primitif 2024.

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/04/2024

Application agréée E.legalite.com

99\_DE-062-21620908 0-20240411-28\_2024-DE

Fait et délibéré  
A La Capelle-Lès-Boulogne, le 11/04/2024

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT



Certifié et rendu exécutoire le :

15 AVR. 2024



REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2024

Application e-signature légalite.com

93\_DE-062-216203000-20240411-28\_2024-DE